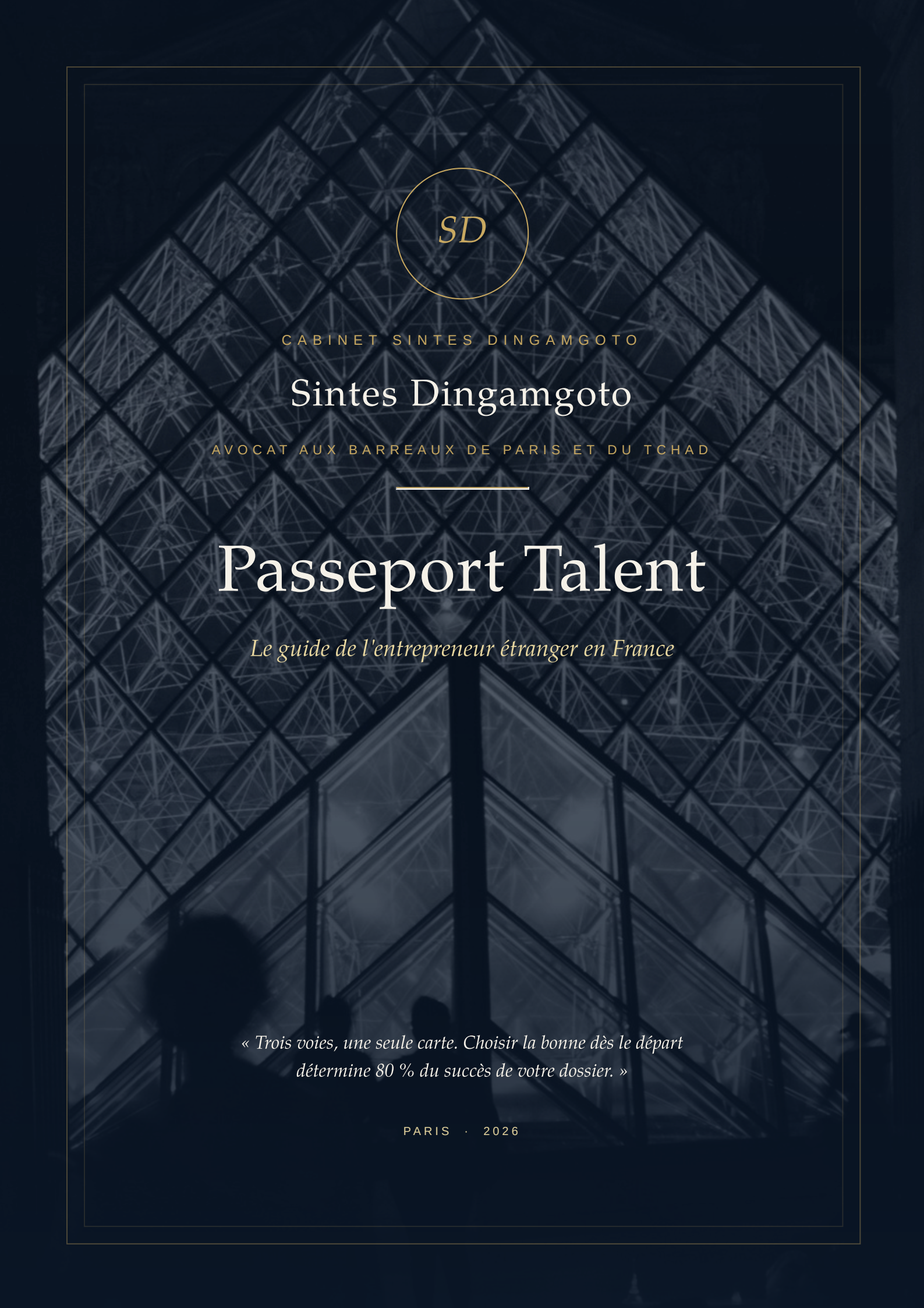


SD

CABINET SINTES DINGAMGOTO

Sintes Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU TCHAD

Passeport Talent

Le guide de l'entrepreneur étranger en France

« Trois voies, une seule carte. Choisir la bonne dès le départ détermine 80 % du succès de votre dossier. »

PARIS · 2026

Sans jargon,

ce que vous devez vraiment savoir

Vous voulez créer votre société en France et vous installer durablement, mais le Passeport Talent vous paraît opaque. C'est normal. Vous trouverez sur internet autant d'informations contradictoires que de pages consultées.

Ce guide met les choses au clair en quelques pages : les trois voies possibles pour l'entrepreneur étranger, celle que je recommande à la majorité de mes clients, et les pièges qui font basculer un dossier en refus.

> *« Pas de copier-coller du Code. Ce que vous devez comprendre pour décider, et rien d'autre. »*

À la fin de votre lecture, vous saurez où se situe votre projet, quelle voie l'administration française est la plus susceptible de retenir, et quel budget prévoir pour vous faire accompagner par un avocat. Si vous avez ensuite des questions précises sur votre situation, le premier rendez-vous de 30 minutes est offert.

Maître Sintes Dingamgoto



PARIS · 2026

Vue d'ensemble

le panorama hiérarchisé

Trois voies existent pour l'entrepreneur étranger qui veut créer sa société en France. Elles débouchent toutes sur le même titre de séjour de 4 ans, mais s'adressent à des profils différents. Une alternative existe en dehors du Passeport Talent – moins favorable, mais parfois la seule possible.

VOIE PRINCIPALE

VOIE PRINCIPALE · LA PLUS UTILISÉE · ART. L. 421-16, 1° CESEDA

Création ou reprise d'entreprise – financement de 30 000 €

La voie privilégiée pour l'entrepreneur étranger qui porte un projet sérieux et crédible. **Titre de séjour de 4 ans, droit de travailler, conjoint et enfants couverts, conjoint autorisé à travailler.** C'est la voie que je recommande à la majorité de mes clients et la plus utilisée en cabinet.

DEUX AUTRES VOIES DU PASSEPORT TALENT

VOIE 2 · ART. L. 421-16, 2°

Projet innovant

Pour les projets reconnus comme innovants par un organisme public. Pas de seuil de 30 000 €. La reconnaissance du caractère innovant est exigeante.

VOIE 3 · ART. L. 421-16, 3°

Investissement

Pour l'investisseur qui injecte des fonds dans une société française (au moins 30 % du capital) avec engagement de création ou maintien d'emplois.

PROFILS PARTICULIERS & ALTERNATIVE HORS PASSEPORT TALENT

DIRIGEANT NOMMÉ

Représentant légal d'une filiale

Pour le cadre d'un groupe étranger nommé à la tête d'une filiale française. Seuil de rémunération élevé.

ARTISTE & AUTEUR

Profession artistique

Pour l'artiste-interprète ou l'auteur dont la majorité des revenus provient de son activité artistique.

HORS PASSEPORT TALENT · ÉTUDIÉ AU CAS PAR CAS

Entrepreneur / profession libérale – alternative plus aléatoire

Voie moins exigeante à l'entrée (pas de seuil 30 000 €, pas de diplôme exigé) mais moins protectrice : titre d'un an renouvelable, famille non couverte. Elle s'adresse aux projets qui n'atteignent pas les critères du Passeport Talent.

Création ou reprise d'entreprise

la voie de la majorité des entrepreneurs étrangers

ACTIVITÉ DOMINANTE DU CABINET · LA PLUPART DES DOSSIERS QUE J'ACCOMPAGNE

C'est la voie classique pour l'entrepreneur étranger qui veut créer sa société en France et obtenir un titre de séjour stable. Elle combine trois avantages décisifs : un titre de 4 ans dès la première délivrance, le droit immédiat de travailler, et la possibilité de faire venir votre famille avec un conjoint lui-même autorisé à travailler. Aucune autre voie n'offre cette combinaison pour un projet d'entreprise classique.

PROFIL REQUIS

Diplôme **Master** – ou **5 ans d'expérience** professionnelle reconnue dans votre secteur.

FINANCEMENT DU PROJET

Au moins **30 000 €** disponibles, documentés et traçables – apportés à une société nouvelle, en capital ou en compte courant d'associé.

REVENUS PERSONNELS

Au moins équivalents au **SMIC français** (1 867 € brut par mois au 1er juin 2026).

VALIDATION PRÉALABLE

L'administration française valide le sérieux de votre projet **avant** le dépôt du visa.

DURÉE DU TITRE

Jusqu'à **4 ans** dès la première délivrance – renouvelable.

FAMILLE & TRAVAIL

Conjoint & enfants couverts – conjoint **autorisé à travailler** dès l'arrivée.

POURQUOI CETTE VOIE POUR LA MAJORITÉ DES ENTREPRENEURS ÉTRANGERS

Le seuil de 30 000 € est **clair, documentable et reproductible**. La validation administrative préalable sécurise l'instruction et réduit l'aléa préfectoral. Le titre est **pluriannuel dès le premier visa** et ouvre immédiatement le droit famille avec un conjoint autorisé à travailler.

Création ou reprise ? Le Passeport Talent vise la création d'une entreprise. Une reprise peut pourtant y ouvrir droit dans un cas précis : une **société nouvelle**, constituée pour l'occasion, acquiert le **fonds de commerce**, et le financement d'au moins 30 000 € est apporté à cette société. Le rachat direct de parts, d'actions ou d'un fonds par vous-même relève en revanche du titre entrepreneur / profession libérale. L'administration apprécie chaque dossier : le montage se prépare avec soin, et l'acte de cession ne se signe qu'une fois le titre obtenu.

Innovant & Investissement

pour les profils spécifiques

Aux côtés de la voie principale, deux voies plus spécifiques existent. Elles débouchent sur le même titre de 4 ans avec les mêmes droits (travail, famille), mais les conditions d'accès diffèrent. Ces voies sont plus exigeantes à instruire – j'interviens sur ces dossiers au cas par cas.

CRITÈRE	VOIE INNOVANT	VOIE INVESTISSEMENT
Pour qui ?	L'entrepreneur porteur d'un projet labellisé innovant (deeptech, biotech, IA, etc.).	L'investisseur qui met des fonds dans une société française.
Condition centrale	Le projet doit être reconnu **innovant** par le ministère de l'Économie.	Investissement personnel ou via société dirigée avec **au moins 30 % du capital**.
Argent	Pas de seuil 30 000 €. Revenus personnels ≥ SMIC brut.	Montant minimal + engagement de créer ou maintenir des emplois.
Difficulté	La reconnaissance du caractère innovant est exigeante.	Retrait du titre possible si le projet ne démarre pas dans l'année.

L'ATTESTATION CARPA – VOTRE MEILLEUR ATOUT

Vos fonds sont déposés sur le compte CARPA du Barreau de Paris (caisse de règlements pécuniaires des avocats), qui délivre une attestation de dépôt. Cela vous évite d'ouvrir un compte bancaire en France *avant* d'avoir votre visa – un blocage classique que ce mécanisme résout. L'attestation CARPA est reconnue par l'administration et sécurise la traçabilité de vos fonds.

CE QUE LES TROIS VOIES DU PASSEPORT TALENT ONT EN COMMUN

4 ans
Durée du titre dès le premier visa

Travail
Aucune autorisation à demander

Famille
Conjoint & enfants couverts – conjoint autorisé à travailler

Quand le Passeport Talent

ne convient pas à votre projet

L'alternative · Entrepreneur / profession libérale (art. L. 421-5 CESEDA)

Si vous n'avez ni Master ni 5 ans d'expérience reconnue, ou si votre financement est inférieur à 30 000 €, le Passeport Talent ne vous est pas accessible. Il existe alors un autre titre, dit « entrepreneur / profession libérale », plus souple à obtenir mais nettement moins protecteur.

CE QU'IL OFFRE

Pas de seuil 30 000 €, pas de diplôme exigé.

CE QU'IL COÛTE

Titre d'**un an** renouvelable seulement – instabilité juridique, renouvellements annuels.

FAMILLE

Conjoint et enfants **non couverts** – ils relèvent du regroupement familial classique, plus long et plus restrictif.

QUAND Y RECOURIR

Lorsque le projet est viable mais que le **seuil de 30 000 €** ou la condition de diplôme ne sont pas réunis.

Cette voie est étudiée au cas par cas. Elle est nettement plus aléatoire que le Passeport Talent : la pratique des préfectures varie d'un département à l'autre, et le renouvellement annuel vous expose à un risque accru. Si votre projet est une reprise, tout dépend du montage : une société nouvelle qui acquiert le fonds peut relever du Passeport Talent ; le rachat direct de parts ou d'un fonds relève de cette voie.

Profils particuliers du Passeport Talent

PROFIL	POUR QUI ?	CONDITION PRINCIPALE
Dirigeant nommé	Cadre d'un groupe étranger nommé à la tête de sa filiale française.	Seuil de rémunération élevé.
Artiste & auteur	Artiste-interprète, auteur, créateur tirant l'essentiel de ses revenus de son activité artistique.	Au moins 51 % des revenus issus de l'activité artistique. Salarié et/ou libéral. Titre de 4 ans.

Tableau de décision

choisir la bonne voie dès le départ

Le tableau ci-dessous croise les profils-type rencontrés en cabinet avec la voie pertinente. Il ne dispense pas d'un diagnostic individualisé, mais permet d'identifier en quelques secondes la voie principale à étudier.

VOTRE PROFIL	TITRE RECOMMANDÉ
Master ou 5 ans d'expérience + financement de 30 000 € + projet sérieux en France	**Passeport Talent – Création d'entreprise**
Projet labellisé *innovant* par un organisme public habilité	**Passeport Talent – Innovant**
Investisseur (au moins 30 % du capital d'une société française) avec engagement emplois	**Passeport Talent – Investissement**
Dirigeant nommé par un groupe étranger pour piloter sa filiale française	**Passeport Talent – Représentant légal**
Artiste-interprète ou auteur avec ≥ 51 % des revenus issus de l'activité artistique	**Passeport Talent – Artistique**
Activité libérale ou commerciale viable sans atteindre les critères du Passeport Talent (diplôme ou seuil de 30 000 €), ou rachat direct de parts ou d'un fonds de commerce	**Entrepreneur / profession libérale**
Reprise d'un fonds de commerce par une société nouvelle, constituée pour l'occasion, avec un financement d'au moins 30 000 €	**Passeport Talent – Création d'entreprise** *(examen au cas par cas)*

LES 3 ERREURS QUI FONT BASCULER UN DOSSIER EN REFUS

- ✕ **Fonds non traçables.** Le seuil 30 000 € n'est pas qu'un montant : il faut prouver d'où vient l'argent (donation, vente, prêt), qu'il vous appartient (relevés bancaires des 3 à 6 derniers mois) et qu'il est déposé sur un compte fiable (société française ou compte CARPA d'avocat).
- ✕ **Business plan générique.** Un BP téléchargé sur internet, non chiffré, sans étude de marché précise du secteur en France, ne résiste pas à l'instruction, et je ne dépose pas un dossier sur cette base. L'administration veut voir que vous avez réellement étudié votre projet.
- ✕ **Profil déconnecté du projet.** Si vous présentez un projet de restaurant alors que vous êtes ingénieur informatique sans aucune expérience en restauration, votre dossier est fragile. La cohérence entre votre parcours et votre projet est vérifiée systématiquement.

Méthode & honoraires

cinq étapes · forfait de 6 000 € payable en trois fois

I.	*II.*	*III.*	*IV.*	*V.*
ÉTUDE DE VOTRE ÉLIGIBILITÉ	CRÉATION DE VOTRE SOCIÉTÉ	BUSINESS PLAN & DOSSIER COMPLET	DÉPÔT & GESTION CARPA	SUIVI JUSQU'À VOTRE ARRIVÉE

MISSION	HONORAIRES HT
Diagnostic d'éligibilité (30 minutes)	**Offert**
Consultation complémentaire *si questions complexes*	**À partir de 250 €**
Forfait Passeport Talent – Création ou reprise d'entreprise	**6 000 €** *payable en trois fois*
1. *À la signature de la convention d'honoraires*	**2 000 €** *incompressible*
2. *À l'obtention de l'avis favorable*	**2 000 €**
3. *À l'obtention du visa*	**2 000 €**
Second demandeur – dossier complet *co-fondateur ou associé*	**5 000 €**
Dossier famille *conjoint et enfants*	**2 000 €**
Taux horaire (hors forfait)	**300 € / heure**
Voies Innovant / Investissement	Sur devis
Entrepreneur / profession libérale	**À partir de 3 000 €** *selon la nature de l'activité et de l'opération*
Recours en cas de refus *gracieux, hiérarchique ou contentieux*	Sur devis *non compris dans le forfait*

Honoraires hors taxes, arrêtés par convention écrite préalable. Chaque échéance est appelée sur une étape franchie du dossier : vous ne payez qu'à mesure que votre dossier avance. Les sommes versées restent acquises ; les tranches non échues ne sont pas dues. Le forfait couvre le parcours jusqu'à la délivrance du visa dans votre pays de résidence ; les recours en cas de refus, ainsi que les demandes complémentaires de pièces au-delà de la première, font l'objet d'un avenant chiffré. Le forfait peut être majoré en cas de reprise d'une structure existante ou de refus antérieur à purger. Prestations non soumises à la TVA française tant que le client est établi hors Union européenne, ce qui est le cas sur l'ensemble du parcours jusqu'au visa.

Maître Sintes Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU TCHAD

« Diagnostic d'éligibilité Passeport Talent – 30 minutes offert aux entrepreneurs étrangers porteurs de projet. »

calendly.com/contact-sd-avocat/entrepreneur-etranger-passeport-talent

CABINET

79 rue d'Amsterdam – 75008 Paris

TÉLÉPHONE

07 55 79 84 66

E-MAIL

contact@sd-avocat.fr

TOQUE

D 1086

WWW.SD-AVOCAT.FR